



# EXPERTISE IGNORÉE : À QUOI SERVENT LES PROFESSIONNELS ?

## COMMUNIQUÉ :

**FO Justice** vient d'être informé qu'un détenu incarcéré au sein du Quartier de Lutte contre la Criminalité Organisée de Condé sur Sarthe présenté comme une tête de réseau d'un trafic de stupéfiants à dimension internationale entre les Pays-Bas, la Belgique et la France, bénéficie actuellement d'une permission de sortie pour rendre visite à sa sœur résident à plus de 750 km de là, dans le cadre du maintien des liens familiaux.

**FO Justice** ne remet pas en cause le maintien des liens familiaux. Encore faut-il que ce principe ne fasse pas oublier la réalité du profil du détenu et les risques liés à sa sortie. Dans ce dossier, les professionnels ont été unanimes, SPIP, personnels de détention, direction, parquet et juge de l'application des peines d'Alençon : **Tous ont rendu un avis défavorable**. Que s'est-il donc passé ?

**Cette permission devait être refusée !**

**Mais c'était sans compter sur l'esprit jupitérien de la JIRS de Rennes, qui a décidé, depuis son bureau, de passer outre l'avis unanime de ceux qui connaissent pourtant le dossier et ses risques.**

**Cette décision interroge et inquiète !**

**Comme si cela ne suffisait pas, ce détenu fait également l'objet d'une OQTF !**

**Autrement dit, l'État considère qu'il doit quitter le territoire français, les professionnels considèrent que sa sortie présente un risque, il est incarcéré dans un QLCO en raison de son profil criminel... et malgré tout, une permission de sortie lui est accordée !??**

**À quel moment la cohérence des décisions de la magistrature devient-elle une exigence ?**

► Depuis le 31 décembre 2025, le Code de procédure pénale prévoit pourtant qu'une personne détenue en QLCO ne peut bénéficier d'une permission de sortir en cas de risque avéré de fuite et que l'octroi d'une permission doit être motivé.

**Une décision de justice demeure indépendante :** elle résulte de l'appréciation du magistrat, laquelle s'appuie sur la connaissance et l'analyse des agents de terrain. Lorsqu'elle paraît aussi éloignée du risque évalué par les professionnels, **les interrogations sont inévitables**.

**FO Justice** refuse que la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée s'arrête au seuil du tribunal et qu'elle devienne une vaste blague.

Quand un détenu à haut risque évasif, placé en QLCO et faisant l'objet d'une OQTF obtient une permission malgré l'avis défavorable unanime des professionnels, il ne s'agit plus seulement d'une question de maintien des liens familiaux.

**C'est une question de cohérence et de responsabilité.**

**Et si cette permission devait demain avoir des conséquences graves, il faudra alors se souvenir que le risque avait été identifié, écrit et unanimement signalé !**